

## L'AN DEUX MIL QUATORZE, le CINQ du mois d'AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN,  
dûment convoqué le 01 avril 2014 s'est réuni en séance ordinaire,  
sous les Présidences successives de madame Marie-Paule JULIEN-ANDRE, doyenne de l'Assemblée  
puis de Monsieur Alain FAIVRE, Maire

**Présents :** BALP, BOIRON, BOYER, COULON, FAIVRE, FAUVEL, GUERIN, GUILLOT, GUYOMARD, HAUTIN, HOUSTLER, HUCHER, JANIAK, JEZEQUEL, JUGE, JULIEN-ANDRE, LAVIELLE, LE BAIL, LE BARS, LE BIHAN, LE MASSON, MAINAGE, MULLER, PELLIARD, PIROT, PRAT-LE MOAL, ROUSSEL.

Le quorum étant atteint, Madame Odile GUERIN déclare la séance ouverte à 10 heures.

### I - INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Odile GUERIN (remplaçant Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Raphaëlle HAUTIN a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### II - ELECTION DU MAIRE

#### 1 - Présidence de l'assemblée

Madame Marie-Paule JULIEN-ANDRE, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, prend la présidence de l'Assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil et dénombre 27 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du Maire.

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, *le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

#### 2 - Constitution du bureau

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Madame Géraldine LE MASSON et Monsieur Patrice FAUVEL.

Messieurs FAIVRE et MAINAGE se déclarent candidats.

A l'issue du scrutin, 27 bulletins sont comptabilisés dans l'urne : 19 à l'attention de Monsieur Alain FAIVRE, 5 en faveur de Monsieur MAINAGE et 3 bulletins blancs.

La majorité absolue étant atteinte, l'élection est acquise dès le premier tour.

Le président procède à la proclamation et à l'installation de Monsieur Alain FAIVRE en qualité de Maire.

### III - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de huit adjoints.

Il est proposé la création de sept postes d'adjoints.

- . 1er adjoint, chargé du tourisme, du commerce, de l'artisanat et de la communication ;
- . 2ème adjoint chargé de l'environnement, du patrimoine, du littoral et de l'agriculture ;
- . 3<sup>ème</sup> adjoint chargé de l'enfance-jeunesse et des affaires scolaires ;
- . 4<sup>ème</sup> adjoint chargé des affaires sociales, de la solidarité, du handicap et de l'habitat social ;
- . 5<sup>ème</sup> adjoint chargé de l'urbanisme et du patrimoine communal ;
- . 6<sup>ème</sup> adjoint chargé des finances, des affaires intercommunales et du personnel ;
- . 7<sup>ème</sup> adjoint chargé de la culture, des arts et du partage des savoirs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par dix neuf voix pour et huit abstentions (Mesdames BOIRON, LE MASSON, LE BIHAN, Messieurs MAINAGE, LE BARS, BOYER, COULON et HUCHER)**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 2122-1 et suivants,*

**- DÉCIDE de créer sept postes d'adjoints conformément aux propositions sus-indiquées.**

### IV - ELECTION DES ADJOINTS

Il est procédé à la distribution de la liste présentée par Monsieur FAIVRE ainsi que des bulletins blancs à chaque conseiller. 27 bulletins sont comptabilisés dans l'urne : 19 sont en faveur de la liste de Monsieur FAIVRE et 8 bulletins blancs.

Sont proclamés adjoints les 7 personnes de la liste ci-joint : Monsieur Yvon GUILLOT, premier adjoint, chargé du tourisme, du commerce, de l'artisanat et de la communication ; Madame Odile GUERIN, deuxième adjointe, chargée de l'environnement, du patrimoine, du littoral et de l'agriculture ; Madame Geneviève PIROT, troisième adjointe, chargée de l'enfance-jeunesse et des affaires scolaires ; Madame Michelle PRAT-LE MOAL, quatrième adjointe, chargée des affaires sociales, de la solidarité, du handicap et de l'habitat social ; Monsieur PELLIARD Pierre, cinquième adjoint, chargé de l'urbanisme et du patrimoine communal ; Monsieur JANIAC Michel, sixième adjoint, chargé des finances, des affaires intercommunales et du personnel ; Madame Maryannick LAVIELLE, septième adjointe, chargée de la culture, des arts et du partage des savoirs.

### IV - DESIGNATION DES CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création, en complément des sept postes d'Adjoints, de sept postes de Conseillers Délégués.

- 1 Conseiller délégué chargé de la communication : **Madame Raphaëlle HAUTIN**
- 1 Conseiller Délégué chargé des sports et des équipements sportifs : **Monsieur François GUYOMARD**
- 1 Conseiller Délégué chargé du développement durable : **Monsieur Olivier MULLER**
- 1 Conseiller Délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et du Sémaphore : **Monsieur Patrick JEZEQUEL**
- 1 Conseiller Délégué chargé de la voirie communale, des travaux, des réseaux et des bâtiments : **Monsieur Michel LE BAIL**
- 1 Conseiller Délégué chargé des activités maritimes et des ports : **Monsieur Olivier ROUSSEL**
- 1 Conseiller Délégué chargé des associations : **Monsieur Patrice FAUVEL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par dix neuf voix pour et huit abstentions (Mesdames BOIRON, LE MASSON, LE BIHAN, Messieurs MAINAGE, LE BARS, BOYER, COULON et HUCHER)**

**- DÉCIDE de créer sept postes de Conseillers Délégués conformément aux propositions sus-indiquées.**

## V - DESIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

### 1 - Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt six voix pour et une abstention (Madame LE BIHAN),**

- **FIXE** la composition du CCAS à dix membres, et désigne pour y siéger Michelle PRAT-LE MOAL, Rachel BALP, Patrice FAUVEL, Bénédicte BOIRON, Marie-Paule JULIEN-ANDRE, un représentant de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département, un représentant d'une association qui oeuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant de la société civile.

### 2 - Syndicat Départemental d'énergie

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de désigner les représentants de la Commune au sein du syndicat départemental d'énergie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt six voix pour et une abstention (Madame LE BIHAN),**

- **DÉSIGNE** les conseillers municipaux dont les noms suivent pour siéger au Syndicat Départemental d'Energie :

Titulaire : Michel LE BAIL    Suppléant : Olivier MULLER

### 3 - Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 212-26 du code de l'éducation, le comité de la caisse comprend le Maire (Président), l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant, un membre désigné par le préfet, deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal (ou un nombre de ses représentants plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale) et trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt six voix pour et une abstention (Madame LE BIHAN),**

-**APPROUVE** la désignation de Geneviève PIROT, Marie-Aimée JUGE, Géraldine LE MASSON en qualité de membres titulaires et de Maryannick LAVIELLE et Patrice FAUVEL en qualité de membres suppléants.

## VII - AFFAIRE DIVERSE

### 1 - Intervention de Monsieur le Maire

« Merci à Marie-Paule ANDRE-JULIEN qui, en tant que doyenne de notre Assemblée, a eu la tâche de présider la séance pour l'élection du Maire : Merci Marie Paule.

Tout d'abord je tiens à saluer les personnes élues à ce nouveau conseil Municipal et particulièrement les nouveaux élus.

Je remercie très chaleureusement les Trébeurdinaises et les Trébeurdinains qui, par plus de 60% ont exprimé leur volonté de changement dans la conduite de notre commune.

*Je remercie très fort toutes les personnes qui nous ont soutenu durant cette campagne, que ce soit au sein de notre équipe, mais aussi dans notre comité de soutien. Merci pour votre disponibilité ainsi que pour vos soutiens financiers.*

*Merci également pour tous les messages de félicitations reçus depuis dimanche, bien sûr de mes enfants et de ma famille ; et je souhaite citer ici quelques personnes qui ont facilité mon intégration à Trébeurden depuis 1971 dans la vie associative et donc dans la vie publique : Guillaume LE BRAS, ancien directeur de notre école publique et élu m'a amené vers l'amicale laïque où je fus secrétaire puis Président pendant 10 années, Pierre DAGORN, avec qui j'ai travaillé au comité d'animation et avec l'office du tourisme.*

*Parmi les anciens élus, j'ai également reçu des félicitations : Fernand ARNOUAT m'a contacté ainsi que Marie-Françoise ANDRE, ancienne 1<sup>ère</sup> Adjointe. Et je ne peux m'empêcher de penser à Alain GUENNEC Maire et père de notre si joli port de plaisance. Dommage que tu n'aies pu mener à terme tous tes projets pour Trébeurden. Et je remercie également Jean GUENA, Maire de 1983 à 1989 et qui m'a proposé son écharpe de Maire pour aujourd'hui. TOUT UN SYMBOLE, MERCI JEAN, j'en suis très touché.*

*Merci à Corinne ERHEL notre Député, qui est venue soutenir notre campagne en réunion publique.*

*Je connais et je pratique Trébeurden depuis plus de 40 ans. Notre programme est le fruit de toute l'expérience et de toute la connaissance de notre groupe « TREBEURDEN, UN NOUVEL ELAN ».*

*Notre programme est construit, il est pensé, il est réfléchi, il est réalisable et nous le réaliserons.*

*Je remercie très chaleureusement toute mon équipe pour le travail de fond, pour les échanges constructifs et amicaux, pour l'engagement et la disponibilité. J'ajouterai : Soyez rassurés mesdames et messieurs les Trébeurdinains, les taux de la taxe d'habitation et du foncier non bâti resteront inchangés. Notre programme sera réalisé en parfaite cohérence avec les moyens financiers de la Commune.*

*Concernant les points communs de nos programmes respectifs, je souhaite que nous puissions les faire avancer et les réaliser rapidement et dans un bon état d'esprit.*

*Je terminerai mon propos en invitant chacun et chacune d'entre vous à être constructif, positif et raisonnable dans l'intérêt de notre belle commune de la côte de granit, Trébeurden.*

*La raison vaut mieux que la Passion.*

*Nous sommes déjà Demain*

*Et maintenant au travail !*

*Merci. »*

## **2 - Intervention de Monsieur MAINAGE**

*« Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers concitoyens qui êtes venus nombreux assister à l'installation du Conseil Municipal,*

*Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Maire, de vous adresser, ainsi qu'à vos Adjoints, mes sincères félicitations républicaines après votre élection par le Conseil Municipal.*

*Je tiens ici à remercier, d'une part les 910 électeurs de la confiance qu'ils nous ont témoigné le dimanche 30 mars et d'autre part l'équipe « Trébeurden Passionnément » et les 26 colistiers qui, avec dynamisme, générosité et cohésion, m'ont accompagné dans cette aventure.*

*Je tiens à rendre un hommage tout particulier à Michel Lissillour pour les 31 ans passés dans cette enceinte dont 19 années en tant que Maire de Trébeurden.*

*Je voudrais ici également saluer Madame la Directrice Générale des Services et l'ensemble des agents municipaux pour leur engagement de tous les jours au service de nos concitoyens.*

*Le dimanche 23 mars, lors du premier tour de scrutin, 66% des électeurs trébeurdinains ont manifesté une volonté de changement.*

*Le dimanche 30 mars, lors du second tour de scrutin, 40% des votes exprimés (soit moins de 30% des électeurs inscrits) se sont portés sur votre liste, vous apportant la majorité des sièges au Conseil Municipal.*

*Je prends donc acte du résultat des urnes, même si ce n'est pas celui que nous espérions, et je m'y soumetts.*

*Les cinq élus du groupe « Trébeurden Passionnément » mèneront une opposition attentive, voire vigilante, mais aussi constructive avec la détermination de servir les intérêts de Trébeurden et de tous les Trébeurdinains*

*En tant qu'élus, nous participerons activement aux différentes commissions que vous ne manquerez pas d'ouvrir à l'opposition municipale, opposition représentant la parole de 60% des suffrages exprimés le 30 mars.*

*Nous serons vigilants sur le respect des droits de la minorité et nous espérons que la parole de nos électeurs sera entendue.*

*Nous souhaitons également participer, avec les Trébeurdinains qui nous ont soutenus, aux comités consultatifs que le Conseil Municipal mettra en place.*

*Notre engagement, ainsi que notre objectif, restent le renforcement de l'attractivité de Trébeurden et toutes nos actions iront dans ce sens.*

*Merci de votre attention. »*

La séance est levée à 11 heures

Le Président de séance,  
Alain FAIVRE,

Le secrétaire de séance,  
Raphaëlle HAUTIN,

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,**

BALP Rachel		PELLIARD Pierre	
FAUVEL Patrice		PIROT Geneviève	
GUERIN Odile		PRAT-LE MOAL Michelle	
GUILLOT Yvon		ROUSSEL Olivier	
GUYOMARD François		BOIRON-LAYUS Bénédicte	
HOUSTLER Colette		BOYER Laurent	
JANIAK MICHEL		LE BARS Jean-Pierre	
JEZEQUEL Patrick		LE MASSON Géraldine	
JUGE Marie-Aimée		MAINAGE Jacques	
JULIEN-ANDRE Marie-Paule		COULON Fernand	
LAVIELLE Maryannick		HUCHER François	
LE BAIL Michel		LE BIHAN Brigitte	
MULLER Olivier			